



Club Pour Tous, section "Raquette - ski de fond " Règlement 2019

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Les adhérents à la section doivent prendre l'adhésion du Club Pour Tous, 15 € par famille pour les habitants de La Balme de Sillingy, 25 € par famille pour les habitants des autres communes.

L'adhésion à la section est de 5 € par personne pour l'année 2019.

Une personne occasionnelle peut effectuer au maximum 2 journées, après quoi elle doit s'acquitter de ses cotisations CPT et section raquettes/ski de fond.

Chaque adhérent autorise le club à diffuser des films ou photos prises dans le cadre de ses activités. Pour les mineurs une autorisation parentale est à remplir.

ORGANISATION DES SORTIES HEBDOMADAIRES

Calendrier et horaires :

Les sorties ont lieu le lundi en journée ou le mardi quand le lundi est un jour férié

Le programme des sorties est communiqué aux adhérents en début de saison et il est consultable sur le site du club pour Tous, <http://clubpourtous.fr>

Tous les lundis, rendez-vous sur le parking du Tornet à La Balme de Sillingy.

Pour chaque sortie, l'heure de départ est 9h00 pour un retour à 16h00 sauf pendant les vacances scolaires départ 8h00 pour un retour à 17h30.

Les sorties s'effectuent en car.

En cas de pluie, les responsables peuvent annuler la sortie ; les chutes de neige ne sont pas une cause d'annulation par la section.

Matériel nécessaire

Chaque participant doit posséder un équipement complet et adapté à la pratique de son activité, par tout temps.

Il doit être également porteur de ses informations médicales confidentielles et de la liste des téléphones des responsables et des secours.

Chaque adhérent est responsable de sa condition physique et de sa sortie.

La section n'est responsable que du transport.

Transport effectué en autocar :

Pour être inscrit aux sorties autocar, chaque adhérent doit s'acquitter d'une avance forfaitaire de 45 € correspondant à 6 sorties. Cette somme est non remboursable, quel que soit le nombre de sorties effectuées, sauf sur présentation d'un certificat médical. Le règlement des sorties supplémentaires se fera en fin de saison.

Toute personne ne s'étant pas désistée avant le jeudi soir paie sa sortie comme si elle était présente.

Le désistement se fait par email raquettes.fond.cpt@gmail.com par téléphone ou SMS auprès des responsables.

Pour éviter toute réclamation, toujours garder le mail original de désistement tant qu'il n'y a pas eu de réponse validant l'absence.

Pour une absence de dernière minute et par respect pour l'organisation, merci d'avertir les responsables.

De ce fait, il sera possible de renvoyer un car le matin même, facturé ½ tarif, au lieu de le faire sortir à vide.

Participants occasionnels :

Invités, adhérents non-inscrits aux sorties, enfants ou petits enfants.

Ces personnes sont accueillies en fonction des places disponibles, sur demande avant le jeudi soir et confirmation le vendredi. Ils paient la sortie autocar 10€, ou 12€.

Les enfants et petits-enfants des adhérents (mineurs) bénéficient d'une disposition particulière et peuvent participer aux sorties au tarif de 5€ ou 6€.

Le paiement est effectué le jour de la sortie pour tous les occasionnels.